
	<b>REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOL</b>		Envoyé en préfecture le 20/02/2025 Reçu en préfecture le 20/02/2025 Publié le ID : 033-895134674-20250218-20250105-DE
	<b>Conseil d'Administration du 18 février 2025</b>	<b>N° 2025/01/05</b>	

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 février, le Conseil d'administration de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole, dûment convoqué le 5 février 2025, s'est assemblé au 91 rue Paulin sur la commune de Bordeaux, sous la présidence de Madame Sylvie Cassou-Schotte, Présidente du Conseil d'administration.

**Étaient présents à la séance :**

Madame Sylvie Cassou-Schotte, Madame Maïté Cazaux, Monsieur Gérard Chausset, Monsieur Jean-Claude Feugas, Monsieur Maxime Ghesquière, Monsieur Laurent Guillemain, Monsieur Jean-Marie Trouche, Madame Zeineb Lounici, Madame Florence Bougault.

**Excusés ayant donné procuration :**

Monsieur Daniel Delestre ayant donné procuration à Mme Florence Bougault, Madame Anne-Eugénie Gaspar ayant donné procuration à Madame Sylvie Cassou-Schotte, Monsieur Guillaume Garrigues ayant donné procuration à Monsieur Jean-Marie Trouche.

**Étaient absents :**

**LA SEANCE EST OUVERTE A 16h00**



REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE

Conseil d'Administration du 18 février 2025

N° 2025/01/05

Envoyé en préfecture le 20/02/2025

Reçu en préfecture le 20/02/2025

Publié le

ID : 033-895134674-20250218-20250105-DE

Berger  
Levrault

## ADHESION À L'ASSOCIATION POUR LA TRANSITION BAS CARBONE (ABC)

Madame Cassou-Schotte présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'Association pour la transition Bas Carbone (ABC) – auparavant l'Association Bilan Carbone – a été créée en 2011 par l'ADEME (Agence de la transition écologique) et l'APCC (Association des Professionnels en Conseil Climat Energie et Environnement), pour porter et diffuser la méthodologie du Bilan Carbone®. Elle met à disposition des organisations et des citoyens, des outils et méthodes leur permettant de réussir dans la définition et la mise en œuvre de leur stratégie de décarbonation.

L'ABC regroupe plus de 1000 organisations engagées pour le climat et anime une communauté d'acteurs autour des enjeux de la transition bas carbone et plus particulièrement de la comptabilité carbone. L'association, à travers ses missions, souhaite mobiliser et former le maximum d'acteurs (organisations et citoyens) sur les enjeux liés à la lutte contre le changement climatique.

L'adhésion à l'ABC permettra à la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole de bénéficier de nombreux outils et conseils pour l'accompagner sur le long-terme dans l'élaboration de sa trajectoire de décarbonation, avec en particulier :

- L'accès aux dernières versions des outils de la marque Bilan Carbone® ;
- L'accès à une assistance dédiée (mail et téléphone) sur les démarches bas carbone ;
- Des échanges avec des professionnels du secteur sur les enjeux climatiques ;
- La possibilité de se faire évaluer par des experts certifiés pour garantir la qualité et la pertinence des plans de transition ;
- La contribution à la vie de l'association (participation aux groupes de travail de l'ABC).

L'adhésion à une association est décidée par délibération du Conseil d'administration de la Régie. Elle n'entre pas dans les pouvoirs propres du Directeur tels qu'ils sont décrits à l'article V.2 des statuts de la Régie et n'est pas par ailleurs de celles qui peuvent être déléguées au Directeur par le Conseil d'administration en application de l'article L.2122-22 du CGCT, qui limite la délégation de pouvoir au renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

La Régie a pu bénéficier de l'adhésion gratuite pour l'année 2024, à la suite de la formation à la méthode Bilan Carbone® réalisée par l'ABC et suivie par l'une de ses collaboratrices. Le montant de l'adhésion pour l'année 2025 est de 1 890 € TTC.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

Le Conseil d'administration réuni,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

**VU** le code de la consommation,

**VU** la délibération N° 2020-552 du Conseil métropolitain du 18 décembre 2020 portant création de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole dotée de l'autonomie financière et de la personnalité juridique et portant désignation des membres du Conseil d'administration,

**VU** les statuts de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT**

- Que l'adhésion à l'association pour la transition bas carbone (ABC) représente une opportunité d'accès aux derniers outils et conseils permettant d'accompagner la Régie à l'élaboration de sa trajectoire de décarbonation,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :**

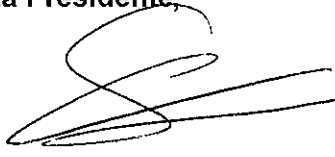
**Article 1 :** d'adhérer à l'Association pour la transition Bas Carbone (ABC), d'autoriser le versement des cotisations.

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Directeur général à accomplir toute formalité et prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Résultat des votes :**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré le 18 février 2025.

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b></p>  <p><b>PUBLIÉ LE :</b></p>	<p>Pour expédition conforme, <b>La Présidente,</b></p>  <p><b>Madame Sylvie Cassou-Schotte</b></p>
--	--